

● (1430)

La surcapitalisation signifie que des sommes de plus en plus importantes sont investies dans divers engins et bateaux de pêche alors qu'il y a moins de poissons. Il s'ensuit une diminution du rapport entre les investissements et les revenus de la pêche, c'est-à-dire de la productivité, bien que les prix aient augmenté au cours des dernières années.

Le ministre a-t-il l'intention de modifier les caractéristiques des permis? S'intéresse-t-il au problème de la surcapitalisation dans le secteur de la pêche? Je vais d'abord poser toutes mes questions, et s'il reste assez de temps après les réponses du ministre j'aimerais passer à un autre sujet, mais toujours dans le cadre des articles à l'étude.

Les pêcheurs du Fraser qui pratiquent la pêche aux filets maillants, dont beaucoup sont mes commettants de longue date, sont en train de perdre leur identité. Ils ne peuvent vivre de leurs prises, bien que je doive admettre que l'année dernière a été meilleure que la précédente. Pour avoir un revenu convenable, ils sont obligés d'abandonner la pêche aux filets maillants dans les parties du Fraser qu'ils connaissent depuis toujours. Pour justifier leurs investissements, ils doivent aller plus loin au large. Ils ont eu, je crois, 16 jours de pêche l'année dernière, ce qui est nettement insuffisant.

Le ministre a demandé aux pêcheurs de lui soumettre des propositions en vue de parvenir à une meilleure répartition. Je pense qu'il n'est pas juste de laisser aux pêcheurs le soin de régler seuls cette question. J'aimerais savoir si le gouvernement s'apprête à proposer quelque chose en s'appuyant soit sur le rapport, soit sur les recommandations du rapport Sol Sinclair qui a été déposé. Jusqu'à présent, je n'ai pas connaissance que des mesures aient été prises.

Je voudrais savoir deux choses: d'une part, quand les recommandations de M. Sinclair seront-elles mises en œuvre? D'autre part, le gouvernement a-t-il des propositions à faire au sujet de la réglementation des quantités pêchées? Cela éviterait les conflits avec les pêcheurs, de même que les problèmes susceptibles de se poser avec les Américains, notamment dans le cas du thon.

Certaines personnes que je représente et moi-même sommes inquiets de constater qu'il existe des moyens de se soustraire au contrôle de l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Bien sûr, nos compagnies de pêche canadiennes ont été, dans une large mesure, aux mains d'intérêts américains. Mais, maintenant, les Japonais, par exemple, investissent jusqu'à 25 p. 100 dans les sociétés de pêche canadiennes. A mon avis, il se pourrait que les Japonais mettent la main sur notre industrie, sans autre formalité—et en fait, l'Agence d'examen de l'investissement étranger n'est rien qu'une simple formalité—ce qui ne serait pas à notre avantage.

Hier soir, le député de Westmorland-Kent a parlé des vives inquiétudes que nous cause l'intégration verticale dans l'industrie de la pêche. Autrement dit, les compagnies possèdent les bateaux et, bien souvent, les permis pour ces bateaux. Ce sont souvent elles qui attribuent ces bateaux. Cela me rappelle une chanson d'Ernie Ford «You owe everything to the company store». Le ministre s'en souviendra peut-être, lorsque nous étions à Prince-Rupert, ces contrats avaient été qualifiés de léonins. Le ministre regrette-t-il, comme son prédécesseur, que nous ayons laissé l'intégration verticale prendre de telles proportions dans l'industrie de la pêche? Compte-t-il prendre des

Les subsides

mesures pour renverser la situation? Cette question est sans doute fort claire.

Je me dispenserai de dire à quel point la situation aujourd'hui est terrible, que tout est de la faute du ministre et que, de ce côté-ci, nous sommes tous des anges. Néanmoins, comme c'est lui le ministre, il doit faire face à ses responsabilités et s'il est prêt à accepter le blâme, c'est très bien. L'ancien ministre a regretté que, dans sa province, les pêcheurs n'aient aucun droit de négociation, sauf pour l'assurance-chômage et je pense que, nulle part, les pêcheurs n'ont le droit de négociation. Ils n'ont pas les droits les plus élémentaires des syndiqués, car les tribunaux les ont considérés comme des co-exploitants. Chaque fois qu'ils font grève, cela devient de la conspiration.

Je sais que les pêcheurs ont communiqué avec le ministre de l'Environnement. Ce dernier a rencontré des représentants du syndicat des pêcheurs. Dans une lettre, il leur a dit avoir l'intention de consulter le ministre des Pêches et des Océans ainsi que le ministre du Travail afin de voir si, au terme d'un siècle de négligence dont les deux vieux partis sont aussi coupables l'un que l'autre, il n'y aurait pas moyen de rendre justice aux pêcheurs au cours de la présente session. Je ne veux pas dire la restauration des droits, car ils n'en ont jamais eu. Nous devrions toutefois prévoir des mesures législatives qui tiennent compte des besoins des pêcheurs qui, somme toute, font presque office de serfs sur ces embarcations. Ce n'est pas parce qu'ils reçoivent une part des prises qu'ils participent à part entière à l'entreprise. Je suppose que seul un juriste pourrait prouver le contraire d'une façon ou d'une autre. Ces pêcheurs sont plutôt comme des serfs féodaux.

J'espère que le ministre a l'intention de faire quelque chose à ce sujet et de veiller à ce que les travailleurs les plus opprimés du pays jouissent de droits de négociation modernes et dignes. Ces pêcheurs reçoivent des allocations d'assurance-chômage, grâce au gouvernement précédent. Je reconnais que, certaines années, quelques pêcheurs se tirent fort bien d'affaire. Toutefois, il suffit d'examiner les revenus moyens des pêcheurs, pour constater qu'il s'impose de toute urgence de prendre des mesures concrètes, en vertu desquelles ils pourront faire la grève, pour régler un grief ou un autre, sans avoir à traverser les barricades érigées par la police et sans se retrouver devant les tribunaux. Je m'associe à l'ancien ministre de Westmorland-Kent qui s'est dit désolé de l'absence de droits à la négociation dans sa province. Je suis d'accord avec lui. Les pêcheurs doivent-ils se soumettre à cette procédure chaque fois qu'ils souhaitent faire valoir leurs droits civils ou ceux dont bénéficient les autres travailleurs? J'attends avec impatience les réponses à mes questions.

M. McGrath: Monsieur le président, j'ai écouté très attentivement les questions posées par mon collègue. Il me fait plaisir de le voir de retour parmi nous, à la Chambre, et je me réjouis à l'avance de sa participation et de sa contribution à nos délibérations. J'essaierai de répondre à ses questions de la façon la plus succincte possible eu égard au fait que nous étudierons ces questions en détail plus tard, pour voir s'il y a lieu ou non de faire une recherche plus complète. Le cas échéant, mon secrétaire parlementaire déposera ces réponses devant le comité à une date ultérieure.

En ce qui concerne la première question sur les permis de catégorie A et B et l'inquiétude manifestée par le député au sujet de la surcapitalisation, je suppose qu'il est au courant de